

ÉGYPTE.

Amnesty International réclame l'ouverture sans délai d'enquêtes exhaustives et impartiales sur tous les cas de torture et de mort en détention.

Index FI: MDE 12/20/95

Embargo: 10 octobre 1995 à 0 h 01 GMT

Les cas de mort en détention dans les postes de police et dans les prisons sont de plus en plus nombreux en Égypte. Selon Amnesty International, 26 personnes au moins sont mortes en détention depuis le début de l'année.

Dans un nouveau rapport publié ce jour, l'Organisation précise que le plus grand nombre de décès ont été signalés dans la prison d'al Wadi al Gadid. Plus de 2 000 prisonniers politiques ont été transférés dans cet établissement ouvert cette année, et situé dans le désert, à l'ouest d'Assiout.

Selon certaines sources, le climat de brutalité qui règne dans la prison d'al Wadi al Gadid est tel qu'à leur arrivée, les détenus sont soumis à un traitement connu sous le nom de "réception" (haflat al istiqlal) : ils sont contraints de ramper sur les bras et les jambes, entre deux rangées de gardiens qui les frappent à coups de bâton jusqu'à l'entrée des cellules.

Amnesty International écrit dans son rapport : « La plupart des cas de mort en détention ont été occasionnés, directement ou indirectement, par la torture et les mauvais traitements ainsi que par le manque d'hygiène, la surpopulation, la nourriture insuffisante et l'absence de soins médicaux. »

L'organisation mondiale de défense des droits de l'homme est préoccupée par l'augmentation des cas de mort en détention. Elle affirme que les tortures et les mauvais traitements infligés systématiquement aux prisonniers après leur arrestation au siège du Service de renseignements de la sécurité de l'État (situé place Lazoghly au Caire), ainsi que dans les postes de police, sont désormais infligés également dans les prisons. Le recours à de telles pratiques est favorisé par le maintien en détention prolongée au secret.

La plupart des prisonniers qui ont trouvé la mort étaient des membres ou des sympathisants présumés de groupes islamistes interdits, comme Al Gamaa al Islamiya (Groupe islamiste) et al Djihad (Guerre sainte). Certains d'entre eux avaient été détenus pendant plusieurs années, sans inculpation ni jugement. D'autres, qui avaient été jugés par des cours de sécurité de l'État ou par des tribunaux militaires, avaient été maintenus illégalement en détention, parfois vingt-deux mois durant, bien qu'ayant été acquittés.

Dans la plupart des cas, les familles des victimes n'auraient pu obtenir de copie du rapport médical ou du rapport d'autopsie, ni même un certificat de décès. Certaines ignorent la cause de la mort de leurs proches.

Les autorités égyptiennes continuent d'affirmer que toutes les plaintes pour torture et mort en détention font l'objet d'enquêtes officielles. Amnesty International déplore toutefois que les méthodes d'investigation et les conclusions intégrales des enquêtes ne soient pas rendues publiques, contrairement aux normes internationales. Seize mois se sont écoulés depuis la mort en détention, apparemment des suites de torture, d'Abd al Harith Mohammad Madani. Les conclusions de l'enquête publique sur les circonstances de la mort de cet avocat n'ont toujours pas été rendues publiques.

L'Organisation poursuit : « Tous les détenus doivent être traités avec humanité et être autorisés à

AMNESTY INTERNATIONAL
BULLETIN D'INFORMATIONS 194/95
Index n°: NWS 11/194/95

recevoir à tout moment la visite de leurs proches, de leur avocat et d'un médecin. Les conditions carcérales doivent être conformes aux normes internationales minimales en la matière. »

Amnesty International exhorte le gouvernement égyptien à respecter ses obligations internationales et à prendre des mesures concrètes pour mettre un terme aux violations des droits de l'homme l

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions francophones d'Amnesty International - ÉFPI -